

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MARGUERITE-D'YOUVILLE

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville tenue à sa salle du conseil,
le mercredi 14 janvier 2026, à 17 h, et à laquelle sont présents :

Madame la préfète suppléante Maud Allaire, messieurs les maires Simon Lacoste de
Saint-Amable, Mario Lemay de Sainte-Julie, Martin Damphousse de Varennes, et
madame la mairesse Katherine R. L'Heureux de Verchères, formant quorum.

Sont aussi présents, M. Sylvain Berthiaume, directeur général et greffier-trésorier,
et M^e Maude Poirier, directrice générale adjointe et directrice, Service juridique.

1. OUVERTURE

1.1 Ouverture de la séance

Madame la préfète suppléante Maud Allaire, préside la séance et déclare
celle-ci ouverte.

2026-01-001 1.2 Ordre du jour

Sur une proposition de M. Simon Lacoste, appuyée par M. Martin Damphousse, il est résolu à l'unanimité, d'adopter l'ordre du jour en ajoutant les points suivants : 8.5 « Protocole d'entente entre la Table de concertation régionale de la Montérégie et la MRC de Marguerite-D'Youville – Fonds québécois d'initiatives (FQIS) – Alliance pour la solidarité de la Montérégie – Autorisation » et 9.2 « Contrat 1144-2026-003 – Travaux de rénovation de la Maison Jean-Marie-Moreau – Octroi »;

Et en retirant le point suivant : 3.3 « Programmes de subventions environnementales – Autorisation »;

L'ordre du jour ainsi modifié se détaille comme suit :

1. OUVERTURE
 - 1.1 Ouverture de la séance
 - 1.2 Ordre du jour – Adoption
 - 1.3 Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 28 novembre 2025 – Adoption
 - 1.4 Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 11 décembre 2025 – Adoption
2. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
 - 2.1 Conformité au Schéma d'aménagement et de développement
 - 2.2 MRC adjacentes
3. ENVIRONNEMENT
 - 3.1 Programme de soutien à la gestion des matières organiques dans le secteur des industries, commerces et institutions (ICI) de RECYC-QUÉBEC – Adoption
 - 3.2 Horizon Nature
 - 3.2.1 Aides financières – Octroi
 - 3.2.2 Ajustement des aides financières dans les dossiers n^{os} HN/40, HN/56 et HN/76 – Adoption
 - 3.3 Retiré
4. GESTION DES COURS D'EAU
 - 4.1 Branche 26 du ruisseau Coderre – Facturation
5. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
 - 5.1 Plan stratégique – Adoption
 - 5.2 Fonds responsable d'un service de garde en milieu éducatif – Aide financière n^o C105/2026-003 – Octroi
6. COUR MUNICIPALE RÉGIONALE
7. SÉCURITÉ INCENDIE
8. ORGANISMES, COMITÉS ET PROJETS STRUCTURANTS
 - 8.1 Protocole d'entente visant à soutenir la Table des préfets et élus de la Couronne-Sud dans l'accomplissement de sa mission pour l'année 2026 – Autorisation
 - 8.2 Membre du conseil d'administration de l'Office régional d'habitation de Marguerite-D'Youville – Nomination
 - 8.3 Office régional d'habitation de Marguerite-D'Youville – Budget 2026 – Approbation
 - 8.4 Fédération de l'Union des producteurs agricoles de la Montérégie – Gala Agristars 2026 – Octroi
 - 8.5 Protocole d'entente entre la Table de concertation régionale de la Montérégie et la MRC de Marguerite-D'Youville – Fonds québécois d'initiatives (FQIS) – Alliance pour la solidarité de la Montérégie – Autorisation

- 9. AFFAIRES ADMINISTRATIVES
 - 9.1 Concordance relativement à un emprunt par billets au montant de 217 900 \$ qui sera réalisé le 27 janvier 2026 – Adoption
 - 9.2 Contrat 1144-2026-003 – Travaux de rénovation de la Maison Jean-Marie-Moreau – Octroi
 - 9.3 Comptes à payer
- 10. INFORMATION
 - 10.1 Correspondance – Dépôt
 - 10.2 Demandes d'appui
- 11. CLÔTURE
 - 11.1 Période de questions
 - 11.2 Levée de la séance

ADOPTÉE

2026-01-002 1.3 **Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 28 novembre 2025**

Sur une proposition de M. Simon Lacoste, appuyée par Mme Katherine R. L'Heureux, il est résolu à l'unanimité, que le directeur général et greffier-trésorier soit dispensé de la lecture du procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 novembre 2025 et qu'il soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE

2026-01-003 1.4 **Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 11 décembre 2025**

Sur une proposition de M. Martin Damphousse, appuyée par Mme Katherine R. L'Heureux, il est résolu à l'unanimité, que le directeur général et greffier-trésorier soit dispensé de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 décembre 2025 et qu'il soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE

2. **AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

2.1 **Conformité au Schéma d'aménagement et de développement**

Nil.

2.2 **MRC adjacentes**

Nil.

3. **ENVIRONNEMENT**

2026-01-004 3.1 **Programme de soutien à la gestion des matières organiques dans le secteur des industries, commerces et institutions (ICI) de RECYC-QUÉBEC**

CONSIDÉRANT que la Municipalité régionale de comté (MRC) de Marguerite-D'Youville a élaboré un projet *Programme d'accompagnement et d'aide financière à la gestion des résidus alimentaires dans les industries, commerces et institutions (ICI)* (ci-après le « PROJET »);

CONSIDÉRANT que le PROJET sera déposé auprès de RECYC-QUÉBEC dans le cadre du programme susmentionné en titre, administré par cette dernière (ci-après le « PROGRAMME »);

CONSIDÉRANT que les dépenses du PROJET qui sont admissibles au PROGRAMME peuvent être financées jusqu'à un maximum de 70 % par RECYC-QUÉBEC;

CONSIDÉRANT que le cumul de l'aide financière pour le PROJET provenant de sources gouvernementales (provinciale et fédérale) ne peut excéder 70 % des dépenses admissibles;

CONSIDÉRANT que la MRC de Marguerite-D'Youville désire contribuer et investir financièrement au PROJET;

IL EST PROPOSÉ par M. Simon Lacoste
APPUYÉ par M. Mario Lemay

ET RÉSOLU à l'unanimité,

D'AUTORISER la Municipalité régionale de comté (MRC) de Marguerite-D'Youville à s'engager financièrement dans le PROJET, en y investissant un montant de 96 000 \$ (ci-après l'« INVESTISSEMENT ») puisé à même son budget interne, correspondant à 30 % des dépenses admissibles prévues du PROJET;

DE TRANSMETTRE copie de la présente résolution à RECYC-QUÉBEC afin de valoir à titre d'engagement, auprès d'elle, à concrètement injecter l'INVESTISSEMENT aux fins de réalisation du PROJET.

ADOPTÉE

3.2 Horizon Nature

2026-01-005

3.2.1 Aides financières

CONSIDÉRANT l'Entente sur le projet Signature innovation de la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville (MRC), signée le 18 mai 2022 avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, portant sur la réalisation du projet Horizon Nature;

CONSIDÉRANT le Cadre de gestion pour la réalisation du projet Horizon Nature adopté à la séance du 13 octobre 2022;

CONSIDÉRANT que les dossiers # HN/79 et # HN/80 ont été recommandés à la fois par le comité de travail et la chargée de projet;

CONSIDÉRANT que les montants d'aides financières sont reliés à des coûts estimés et que les montants d'aides financières octroyées pourraient être ajustés suivant les dépenses réelles et admissibles à une contribution du projet signature Horizon Nature après réalisation du projet;

CONSIDÉRANT que les montants accordés pour soutenir ces projets proviennent de l'Entente conclue entre le MAMH et la MRC;

CONSIDÉRANT les modèles d'entente à intervenir entre les parties au projet;

IL EST PROPOSÉ par M. Simon Lacoste
APPUYÉ par M. Mario Lemay

ET RÉSOLU à l'unanimité,

D'OCTROYER les aides financières suivantes, telles qu'estimées, dans les projets ci-dessous :

- 40 000,00 \$ dans le dossier # HN/79;
- 40 000,00 \$ dans le dossier # HN/80;

D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier à ajuster les montants d'aides financières à la hausse ou à la baisse, suivant les dépenses réelles et admissibles à une contribution de projet signature Horizon Nature après réalisation des projets jusqu'à concurrence de 2 000 \$;

D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier à signer l'entente à intervenir dans chaque dossier entre toutes les parties aux projets respectifs ainsi que tout document destiné à donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

2026-01-006 3.2.2 Ajustement des aides financières dans les dossiers n^{os} HN/40, HN/56 et HN/76

CONSIDÉRANT l'Entente sur le projet Signature innovation de la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville (MRC), signée le 18 mai 2022 avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, portant sur la réalisation du projet Horizon Nature;

CONSIDÉRANT le Cadre de gestion pour la réalisation du projet Horizon Nature adopté à la séance du 13 octobre 2022;

CONSIDÉRANT que les dossiers n^{os} HN/40, HN/56 et #HN/76 ont été recommandés à la fois par le comité de travail et la chargée de projet;

CONSIDÉRANT que les montants d'aides financières sont reliés à des coûts estimés et que les montants des aides financières octroyées peuvent être ajustés suivant les dépenses réelles et admissibles à une contribution du projet signature Horizon Nature après réalisation du projet;

CONSIDÉRANT les montants accordés pour soutenir ces projets proviennent de l'Entente conclue entre le MAMH et la MRC;

CONSIDÉRANT la résolution portant le numéro 2024-04-096, adoptée lors de la séance ordinaire du conseil du 11 avril 2024, octroyant des aides financières estimées de 21 802,71 \$ au dossier n^o HN/40;

CONSIDÉRANT la résolution portant le numéro 2024-06-182, adoptée lors de la séance ordinaire du conseil du 13 juin 2024, octroyant une aide financière estimée de 39 072,74 \$ au dossier n^o HN/56;

CONSIDÉRANT la résolution portant le numéro 2025-09-303, adoptée lors de la séance ordinaire du conseil du 11 septembre 2025, octroyant l'aide financière estimée de 14 407,57 \$ au dossier n^o HN/76;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'ajuster les montants octroyés dans ces dossiers afin qu'ils correspondent aux dépenses réelles admissibles;

IL EST PROPOSÉ par Mme Katherine R. L'Heureux
APPUYÉ par M. Mario Lemay

ET RÉSOLU à l'unanimité,

D'AJUSTER les aides financières accordées dans les dossiers n^{os} HN/40, HN/56 et HN/76 de manière à substituer aux montants initialement accordés les montants suivants :

- 17 802,71 \$ dans le dossier #HN/40;
- 51 684,14 \$ dans le dossier #HN/56;
- 17 513,00 \$ dans le dossier #HN/76.

ADOPTÉE

3.3 Retiré

4. GESTION DES COURS D’EAU

2026-01-007 4.1 Branche 26 du ruisseau Coderre

CONSIDÉRANT que, selon l'article 109 de la *Loi sur les compétences municipales* (RLRQ, chapitre C-47.1), le ruisseau Coderre se trouve sous la juridiction du Bureau des délégués des Municipalités régionales de comté (MRC) de Marguerite-D'Youville et de La Vallée-du-Richelieu;

CONSIDÉRANT les travaux d’entretien exécutés sur la branche 26 du ruisseau Coderre;

CONSIDÉRANT que le bassin versant de cette branche est situé dans les municipalités de Calixa-Lavallée et de la municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu;

CONSIDÉRANT les travaux d’entretien dûment exécutés par Excavations Simon Vincent inc., et ce, suivant les termes du contrat 1144-2025-119;

CONSIDÉRANT la réception du plan des travaux tels que construits;

CONSIDÉRANT l’entente numéro 1150-2025-16, signée le 21 octobre 2025, entre la MRC de Marguerite-D'Youville et la MRC de La Vallée-du-Richelieu;

ATTENDU l’article 28 du *Règlement numéro 208 régissant les parties du budget de la Municipalité régionale de comté et établissant des quotes-parts*;

IL EST PROPOSÉ par M. Simon Lacoste
APPUYÉ par M. Martin Dampousse

ET RÉSOLU à l’unanimité,

D’AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier à procéder à la première et deuxième facturation des travaux d’entretien de la branche 26 du ruisseau Coderre auprès de la municipalité de Calixa-Lavallée et de la MRC de La Vallée-sur-Richelieu, et ce, selon l’acte de répartition suivant :

Ordre de facturation	DESCRIPTION	Branches	% répartition	Coût net de la MRC	Frais administratifs (5%)	Total
Première	Plans et devis - Calixa-Lavallée	26	5,00%	256,25 \$	12,81 \$	269,06 \$
	Plans et devis - St-Antoine-sur-Richelieu	26	95,00%	4 642,65 \$	232,15 \$	4 874,80 \$
Deuxième (travaux effectués gratuitement)	Acceptation par le conseil de l'avis provisoire d'exécution des travaux - Calixa-Lavallée	26	5,00%	109,05 \$	5,45 \$	114,50 \$
	Acceptation par le conseil de l'avis provisoire d'exécution des travaux - St-Antoine-sur-Richelieu	26	95,00%	1 973,63 \$	98,69 \$	2 072,32 \$
Troisième	Acceptation par le conseil de l'avis définitif d'exécution des travaux - Calixa-Lavallée	26	5,00%	- \$	- \$	- \$
	Acceptation par le conseil de l'avis définitif d'exécution des travaux - St-Antoine-sur-Richelieu	26	95,00%	- \$	- \$	- \$
Grand total						7 330,68 \$

ADOPTÉE

5. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

2026-01-008 5.1 Plan stratégique

CONSIDÉRANT que le plan stratégique déposé sous le numéro SE/20260114-5.1 découle de la démarche du Service de développement économique (SDE) de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Marguerite-D'Youville dans l'élaboration de sa planification stratégique 2026-2030;

CONSIDÉRANT que ce plan dote la MRC d'une vision claire et d'orientations précises pour guider ses actions en matière de développement économique;

IL EST PROPOSÉ par Mme Katherine R. L'Heureux
APPUYÉ par M. Mario Lemay

ET RÉSOLU à l'unanimité,

D'ADOPTER le plan stratégique du Service de développement économique, tel que déposé sous le numéro SE/20260114-5.1.

ADOPTÉE

2026-01-009 5.2 Fonds responsable d'un service de garde en milieu éducatif – Aide financière n° C105/2026-003

ATTENDU le *Règlement numéro 206 sur l'attribution d'aides financières par le Service de développement économique*;

ATTENDU la Politique de gestion du Fonds responsable d'un service de garde éducatif adoptée par le conseil de la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville;

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière n° C105/2026-003 de l'entreprise individuelle Arianne Elodie Tchouassi Youmbi (Les cocos d'Emmanuel), pour le projet dont le coût total s'élève à 8 500 \$, débutant le 15 décembre 2025 et se terminant le 15 décembre 2026;

IL EST PROPOSÉ par M. Mario Lemay
APPUYÉ par M. Martin Damphousse

ET RÉSOLU à l'unanimité,

D'OCTROYER, aux conditions et modalités inscrites à l'entente à intervenir, une aide financière de 4 000 \$ provenant du Fonds régions et ruralité – Volet 2, dans le cadre de l'entente dans le dossier n° C105/2026-003;

D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier à signer l'entente à intervenir dans le dossier ainsi que tout document destiné à donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

6. COUR MUNICIPALE RÉGIONALE

Nil.

7. SÉCURITÉ INCENDIE

Nil.

8. ORGANISMES, COMITÉS ET PROJETS STRUCTURANTS

2026-01-010 8.1 Protocole d'entente visant à soutenir la Table des préfets et élus de la Couronne-Sud dans l'accomplissement de sa mission pour l'année 2026

CONSIDÉRANT que les municipalités régionales de comté (MRC) de la Couronne Sud estiment qu'il est dans leur intérêt que l'espace de coordination, de réseautage et de concertation que constitue la Table des préfets et élus de la Couronne-Sud (TPÉCS) soit soutenu et que des ressources suffisantes lui soient allouées, et ce, afin de soutenir le développement de la Couronne-Sud, dans un esprit de solidarité;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 126.2 de la *Loi sur les compétences municipales*, les MRC peuvent prendre toute mesure afin de favoriser le développement local et régional sur leur territoire;

CONSIDÉRANT que le Regroupement des tables décisionnelles de la Montérégie (RTDM) a pour objectif d'assister et soutenir la TPÉCS dans l'exercice de ses fonctions;

IL EST PROPOSÉ par Mme Katherine R. L'Heureux
APPUYÉ par M. Simon Lacoste

ET RÉSOLU à l'unanimité,

DE FINANCER la contribution de la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville dans le cadre de ce Protocole, au montant de 52 385 \$, à même le Fonds régions et ruralité volet 2, tel que déjà engagé par la résolution numéro 2025-01-012, et ce, conformément au Protocole;

DE PROCÉDER au versement de la subvention dans les 60 jours suivant la signature du Protocole;

D'AUTORISER le préfet à signer ledit Protocole.

ADOPTÉE

2026-01-011 8.2 Membre du conseil d'administration de l'Office régional d'habitation de Marguerite-D'Youville

ATTENDU que le conseil de la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville doit, en vertu des lettres patentes constituant l'Office régional d'habitation de Marguerite-D'Youville (Office), désigner cinq membres pour siéger au conseil d'administration de l'Office;

CONSIDÉRANT que Mme Dulude quittera ses fonctions pour la retraite de manière imminente et qu'il y a lieu de nommer une remplaçante;

IL EST PROPOSÉ par M. Martin Damphousse
APPUYÉ par Mme Katherine R. L'Heureux

ET RÉSOLU à l'unanimité,

DE NOMMER Mme Mélanie Brisson, directrice générale de la Ville de Sainte-Julie, à titre de membre du conseil d'administration de l'Office régional d'habitation de Marguerite-D'Youville, en remplacement de Mme Carole Dulude;

D'ACHEMINER une copie de la présente au conseil d'administration de l'Office.

ADOPTÉE

2026-01-012 8.3 Office régional d’habitation de Marguerite-D’Youville – Budget 2026

ATTENDU le *Règlement numéro 217 établissant la compétence de la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D’Youville en matière de gestion du logement social sur l’ensemble de son territoire;*

ATTENDU les lettres patentes créant l’Office régional d’habitation de Marguerite-D’Youville (ORH) au 1^{er} janvier 2023;

CONSIDÉRANT le budget 2026 de l’ORH soumis aux membres du conseil sous le numéro SE/20260114-8.3;

CONSIDÉRANT qu’il y a lieu d’approuver ledit budget;

IL EST PROPOSÉ par M. Mario Lemay
APPUYÉ par M. Simon Lacoste

ET RÉSOLU à l’unanimité,

D’APPROUVER le budget 2026 de l’Office régional d’habitation de Marguerite-D’Youville, tel que soumis aux membres sous le numéro SE/20260114-8.3;

D’AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier à signer tout document destiné à donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

2026-01-013 8.4 Fédération de l’Union des producteurs agricoles de la Montérégie – Gala Agristars 2026

Sur une proposition de M. Mario Lemay, appuyée par Mme Katherine R. L’Heureux, il est résolu à l’unanimité,

D’OCTROYER une commandite de 500 \$ à la Fédération de l’Union des producteurs agricoles de la Montérégie pour le Gala Agristars 2026 qui aura lieu le 13 avril 2026, au Théâtre Manuvie du Quartier Dix30 à Brossard.

ADOPTÉE

2026-01-014 8.5 Protocole d’entente entre la Table de concertation régionale de la Montérégie et la MRC de Marguerite-D’Youville – Fonds québécois d’initiatives (FQIS) – Alliance pour la solidarité de la Montérégie

CONSIDÉRANT que le Fonds québécois d’initiatives sociales soutient diverses initiatives concernant la lutte contre la pauvreté et l’exclusion sociale;

CONSIDÉRANT que le 4^e plan d’action gouvernemental visant la lutte contre la pauvreté et l’exclusion sociale 2024-2029 présente des mesures à cette fin;

CONSIDÉRANT la mesure 3.1.1.1 du plan à l’effet de « Poursuivre et bonifier les Alliances pour la solidarité »;

CONSIDÉRANT que la Table de concertation régionale de la Montérégie (TCRM) est signataire de l’entente avec le ministère de l’Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) et responsable de la coordination de l’Alliance en Montérégie;

CONSIDÉRANT que la TCRM est responsable, en Montérégie, de la gestion d’une enveloppe de 145,36 M\$ sur cinq ans provenant du Fonds québécois d’initiatives sociales (FQIS) en vue d’un financement de projets en région, à partir de priorités identifiées;

CONSIDÉRANT qu’une enveloppe totale de 386 864 \$ est réservée à la MRC de Marguerite-D’Youville pour financer des projets dans le cadre de l’Alliance pour la solidarité 2024-2029;

IL EST PROPOSÉ par M. Simon Lacoste
APPUYÉ par M. Mario Lemay

ET RÉSOLU à l’unanimité,

D’AUTORISER la Municipalité régionale de comté à conclure une entente avec la Table de concertation régionale de la Montérégie concernant la poursuite des travaux de l’Alliance pour la solidarité de la Montérégie 2024-2029 pour le territoire de la MRC de Marguerite-D’Youville pour la durée du 1^{er} janvier 2025 au 31 mars 2026;

DE DÉSIGNER M. Sylvain Berthiaume, directeur général et greffier-trésorier, à titre de signataire de l’entente à conclure ainsi que pour la documentation qui en découlera.

ADOPTÉE

9. AFFAIRES ADMINISTRATIVES

2026-01-015 9.1 Concordance relativement à un emprunt par billets au montant de 217 900 \$ qui sera réalisé le 27 janvier 2026

CONSIDÉRANT que, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville souhaite emprunter par billets pour un montant total de 217 900 \$ qui sera réalisé le 27 janvier 2026, réparti comme suit :

Règlement d'emprunt n°	Pour un montant de
218	217 900 \$

CONSIDÉRANT qu’il y a lieu de modifier le règlement d’emprunt en conséquence;

IL EST PROPOSÉ par M. Martin Damphousse
APPUYÉ par Mme Katherine R. L’Heureux

ET RÉSOLU à l’unanimité,

QUE le règlement d'emprunt n° 218 soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

- 1. les billets seront datés du 27 janvier 2026;
- 2. les intérêts seront payables semi annuellement, le 27 janvier et le 27 juillet de chaque année;
- 3. les billets seront signés par le (la) maire et le (la) greffier(ère)-trésorier(ère) ou trésorier(ère);
- 4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2027.	40 600 \$	
2028.	42 000 \$	
2029.	43 500 \$	
2030.	45 100 \$	
2031.	46 700 \$	(à payer en 2031)
2031.	0 \$	(à renouveler)

ADOPTÉE

2026-01-016 9.2 Contrat 1144-2026-003 – Travaux de rénovation de la Maison Jean-Marie-Moreau

CONSIDÉRANT que la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville a demandé publiquement des soumissions pour des travaux de rénovation de la Maison Jean-Marie-Moreau, située au 609 route Marie-Victorin;

CONSIDÉRANT que deux soumissions ont été reçues;

CONSIDÉRANT que la soumission comportant le prix le plus bas est conforme;

IL EST PROPOSÉ par M. Martin Damphousse
APPUYÉ par M. Simon Lacoste

ET RÉSOLU à l'unanimité,

D'OCTOYER le contrat 1144-2026-003 pour des travaux de rénovation de la Maison Jean-Marie-Moreau à St-Denis Thompson, en retenant l'option 2 au montant de 348 474 \$, taxes non incluses.

ADOPTÉE

2026-01-017 9.3 Comptes à payer

CONSIDÉRANT la liste des comptes à payer, en date du 14 janvier 2026, remise aux membres du conseil sous le numéro SE/20260114-9.3;

CONSIDÉRANT que le directeur général et greffier-trésorier certifie que les crédits sont disponibles aux fins des présentes dépenses;

IL EST PROPOSÉ par M. Mario Lemay
APPUYÉ par M. Simon Lacoste

ET RÉSOLU à l'unanimité,

D'APPROUVER tous les comptes apparaissant à la liste des comptes à payer, en date du 14 janvier 2026, d'une somme de 1 689 379,11 \$;

D'AUTORISER le paiement de la liste des comptes à payer.

ADOPTÉE

10. INFORMATION

10.1 Correspondance

Nil.

10.2 Demande d'appui

Nil.

11. CLÔTURE

11.1 Période de questions

Monsieur Jean Latraverse de Varennes demande aux élus s'ils ont l'intention de modifier les distances imposées dans le RCI sur les éoliennes. Madame Allaire indique que sa question sera soumise aux élus pour discussion. Il demande copie de la lettre de NAV Canada. Maître Poirier l'informe des conséquences de faire une demande d'accès à l'information de façon verbale et lui demande de lui donner ses coordonnées en privé après la séance publique, pour lui transmettre une réponse.

2026-01-018 11.2 Levée de la séance

Sur une proposition de Mme Katherine R. L’Heureux, appuyée par M. Martin Damphousse, il est résolu à l’unanimité, de lever la séance.

ADOPTÉE

Les résolutions numéros 2026-01-001 à 2026-01-018 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l’avaient été une à une.

Maud Allaire
Préfète suppléante

Sylvain Berthiaume
Directeur général et
greffier-trésorier